



Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Aide sociale 1
CODE : UE 1.2-1

Département : SOCIAL	
Section / Spécialisation : Assistant social	Sous-section / Finalité / option : Sans objet
Implantation : Campus Erasme Téléphone secrétariat : 02/560 29 21	
Cycle : <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 Bloc d'études : 1 Situation dans la formation : <input type="checkbox"/> 1 ^{er} quadrimestre ET <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : <input type="checkbox"/> Niveau 6 <input type="checkbox"/> Niveau 7	Unité d'enseignement pré-requise : non Unité d'enseignement co-requise à ce cours : non Volume horaire/an : 60h Nombre de crédits ECTS : 5 Obligatoire Langue d'enseignement : français Langue d'évaluation : français
Responsable(s) de l'UE : Patricia Schmitz	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Aide sociale et CPAS 1 : Patricia Schmitz « 24h » Sécurité sociale 1 : Fahim El Otmani « 12h » – Françoise Danjou « 24h »
CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
Compétences :	
1. Etablir une communication professionnelle 4. Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux 6. Elaborer, mettre en œuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et les communautés un processus d'intervention sociale 8. Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation	
Capacités :	
1.4. Adopter le langage professionnel du secteur 4.1. Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution 4.2. Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs 4.4. Construire un regard critique 6.1. Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social 8.5. Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes	

De manière générale pour l'Unité d'Enseignement :

Une des missions fondamentales du travailleur social est de rendre effectifs les droits sociaux fondamentaux, dont ceux relatifs à la protection sociale au sens large : droit à la sécurité sociale et droit à l'aide sociale.

Au terme de son cursus, l'étudiant aura une connaissance théorique approfondie et pratique des différents champs de la protection sociale et de la philosophie qui les fonde. Ce faisant, il devra être capable d'analyser les différentes dimensions de la situation des usagers, d'en les problèmes relevant des différents secteurs de la sécurité sociale et/ou de l'aide sociale afin d'apporter les solutions adéquates à leur résolution.

Par Activité d'Apprentissage si besoin est de les différencier :

Sécurité sociale 1

Objectifs généraux

Le droit de la sécurité sociale est un outil essentiel de l'assistant social, assumant son rôle de garant des droits des usagers.

A ce titre, au terme d'un cursus s'étalant sur trois ans, l'étudiant devra être capable d'analyser les aspects liés à la protection sociale dans une problématique sociale individuelle et collective et de pouvoir agir afin de résoudre les problèmes rencontrés faisant preuve d'une maîtrise transversale des différents secteurs de la sécurité sociale.

Il sera capable d'émettre des hypothèses, apte à proposer des solutions et les vérifier en utilisant les outils réactualisés qui seront à sa disposition dans son cadre professionnel (guides, presse spécialisée, sites internet, contacts directs avec les administrations concernées, etc.).

Il sera en mesure de s'inscrire activement dans le débat sociétal en matière de protection sociale en adoptant une opinion personnelle, argumentée et nuancée.

Objectif spécifique aux quadrimestres 1 et 2

Acquérir les connaissances de base en droit de la sécurité sociale (travailleurs salariés, indépendants) et être capable de les inscrire dans un contexte historique et politique

Aide sociale et CPAS 1

Objectifs généraux

Une connaissance approfondie des missions et du fonctionnement des CPAS, « dernier filet de protection sociale », est essentielle pour tout assistant social, qu'il travaille au sein d'un CPAS ou dans une autre institution psycho-médico- sociale.

Au terme de son cursus, l'étudiant pourra situer la création et l'évolution des CPAS dans un continuum historique au départ de notions telles que pauvreté, exclusion, charité, assistance, aide sociale, etc. Il sera capable de mettre en perspective les politiques publiques mises en œuvre à travers le CPAS et de comprendre l'impact du contexte socio-économique sur son action. Il pourra appréhender la place du travailleur social et sa relation avec l'utilisateur dans le cadre institutionnel du CPAS. Il aura acquis le langage et le raisonnement juridiques en rapport avec les matières légales et réglementaires relatives aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des CPAS. Il sera capable d'utiliser et d'actualiser ces acquis dans l'intérêt de l'utilisateur et pour la défense de ses droits.

Objectif spécifique aux quadrimestres 1 et 2

Comprendre et connaître l'origine historique de l'aide sociale.

Comprendre et connaître les missions, l'organisation et le fonctionnement des CPAS au travers des lois qui les déterminent, en les inscrivant dans un contexte politique et socio-économique.

CONTENU SYNTHETIQUE

Sécurité sociale 1

Historique du développement de la sécurité sociale en Belgique.

Organisation et fonctionnement de la sécurité sociale.

Introduction au droit de la sécurité sociale : allocations familiales, chômage, pensions, accidents de travail, maladies professionnelles, assurance maladie invalidité, vacances.

Aide sociale et CPAS 1

Origine, développement et évolution de l'aide sociale.

Missions, organisation et fonctionnement des CPAS au travers des principales lois et réglementations qui les déterminent.

METHODES D'APPRENTISSAGE

Exposé ex cathedra de la matière théorique.

Lecture et analyse de documents.

Pédagogie dialoguée et interactive : Discussion et réflexion critiques autour de concepts, lois, situations concrètes.

Pour « Aide sociale et CPAS 1 », séances éventuelles avec interventions d'acteurs de terrain ou diffusion de documentaires pour lesquelles la présence des étudiants est obligatoire.

SUPPORTS DE COURS

Support	Obligatoire	en ligne**
<u>Sécurité sociale 1</u>	OUI	OUI
<u>Aide sociale et CPAS 1</u>	OUI	OUI

MODALITES D'EVALUATION

Type d'évaluation :

Aide sociale et CPAS 1

L'évaluation consiste en un examen écrit pour qui porte sur :

- la connaissance et la compréhension de la matière théorique (questions ouvertes et fermées, « vrai/faux »)
- la capacité à développer une réflexion et une mise en perspective critiques (questions ouvertes)

L'évaluation tiendra compte de la présence obligatoire des étudiants aux séances consacrées à des interventions d'acteurs de terrain ou à la diffusion de documentaires. L'étudiant absent sans motif légitime sera sanctionné d'un point par absence à sa note finale.

2^{ème} session : mêmes modalités d'évaluation qu'en 1^{ère} session.

Sécurité sociale 1

L'évaluation consiste en un examen écrit comprenant 75 questions.

Toute bonne réponse vaut un point tandis qu'une mauvaise réponse vaut - 0,5 point.

Des travaux de recherche pourront être demandés pendant l'année lors des cours magistraux. En cas de réussite, ils donneront 1 point bonus par travail à l'étudiant. Les points bonus sont intégrés à la note obtenue aux 75 questions de l'examen avant que celle-ci soit ramenée sur 20.

Evaluation des Activités d'Apprentissage avec pondération :

Les deux activités d'apprentissage présentent une même pondération et on procède à la moyenne arithmétique, pour autant que le résultat soit positif.

L'UE ne peut être considérée comme en réussite qu'à partir du moment où les compétences à acquérir au sein de cette dernière sont présentes dans le chef de l'étudiant et sont suffisamment solides pour être mises en jeu au sein de chacune des activités d'apprentissage, donc où chacune des activités d'apprentissage est validée. Si ce n'est pas le cas, la note attribuée à l'UE sera de 9/20, sauf si la moyenne arithmétique des activités d'apprentissage donne un résultat inférieur à cette note, auquel cas c'est la moyenne arithmétique qui est d'application.

Utilisées par les enseignants de l'UE :**Ouvrages, articles, brochures, etc.**

Arcq E. et Blaise P., « Des fondements idéologiques de la Sécurité sociale 1944-1960 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°1453-1454, Bruxelles, 1994.

Bodart M., Thunis X., *La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale : promesses et ambiguïtés*, Bruxelles, Namur, La Chartre, FUNDP, coll. Droit en mouvement, 2005.

Bourdieu P., *La misère du monde*, Paris, Seuil, coll. Libre Examen, 1993.

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, coll. L'espace du politique, 1995.

Castel R., *L'insécurité sociale*, La république des idées, Paris, Seuil, 2003.

Cent ans de Droit social en Belgique, Ministère de l'Emploi et du Travail, Ministère de la Prévoyance sociale, Bruxelles, 1987.

CPAS+ : revue mensuelle de la Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie.

CSC, *Guide de la législation sociale 2018*, Bruxelles, 2018.

Dechamps I., *Le travail social écartelé. Pour un chemin praticable entre l'aide et le contrôle*, Bruxelles, Namur, Éditions Vie Ouvrière, FUNDP, 1994.

Dhaenens P., Note B., *Intégration sociale*, Bruxelles, UGA, 2009.

Donzelot J. (sous la dir.), *Face à l'exclusion*, Paris, Editions Esprit, 1991.

Ehenreich B., *L'Amérique pauvre. Comment ne pas survivre en travaillant ?*, Paris, Grasset, 2004.

Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie, *Aide-mémoire des CPAS*, 2017.

Feltesse P., Reman P., *Comprendre la sécurité sociale*, Bruxelles, Couleur livres, 2006.

« Les CPAS, emblèmes du contrat social. Communes et aide sociale », dossier de la revue *Politique*, n° 76, septembre-octobre 2012, pp. 38-66.

Noblecourt M., *Etat-providence, un modèle à réinventer*, Paris, Le Monde/Histoire, coll. Comprendre un monde qui change, 2013.

Rea A., *La société en miettes. Epreuves et enjeux de l'exclusion*, Bruxelles, Labor, coll. Quartier libre, 1997.

Sterckx N., *Aide-mémoire du CPAS 2013*, Bruxelles, Section CPAS de l'Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, 2013.

« Sur le précaire. En hommage à Robert Castel », *Les Cahiers du Fil Rouge*, n° 16-17, Bruxelles, Collectif Formation Société, 2012.

SPF Sécurité sociale, *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale*, édition 2017, brochure consultable sur le site www.socialsecurity.fgov.be.

Thomaes-Lodefier M.-C., *Des missions du CPAS*, Namur, Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie, 2013.

Vanthemsche G., *La sécurité sociale : les origines du système belge, le présent face à son passé*, Bruxelles, De Boeck, 1994.

Sites internet

Législation (Moniteur belge) :

https://justice.belgium.be/fr/service_public_federal_justice/organisation/moniteur_belge

Sécurité sociale : www.socialsecurity.fgov.be

SPP Intégration sociale : www.mi-is.be

Information sur le DIS et l'aide sociale : www.ocmw-info.cpas.be

Association de la Ville et des communes de la RBC : www.avcb.be

Union des villes et des communes de Wallonie : www.uvcw.be

Service de lutte contre la pauvreté : www.luttepauvrete.be

Les sites internet des différentes branches de la Sécurité sociale.

Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :

Idem ainsi que les références évoquées au cours, reprises dans les syllabus et notes de cours et/ou postées sur eCampus.